

## COMPRENDRE

**TRANSMISSION** Trouver un repreneur pour son exploitation agricole est souvent un défi. Mais avec une bonne préparation et une réflexion stratégique, cela peut devenir réalité. Quelques conseils pratiques pour trouver le « bon » candidat.

# Trouver le « bon » repreneur : des étapes clés stratégiques

**T**rouver un repreneur pour son exploitation agricole peut être un processus long et difficile. Il est recommandé de s'y pencher trois à cinq ans avant la date de transmission envisagée. En suivant quelques conseils pratiques, vous augmenterez vos chances de trouver le bon candidat. Avant de démarrer toute recherche, il est d'abord essentiel et indispensable de faire un bilan complet pour évaluer votre exploitation agricole : analysez vos actifs, vos dettes, vos revenus et vos dépenses, et identifiez les points forts et les faiblesses de votre exploitation afin de pouvoir les présenter de manière claire et objective à un potentiel repreneur.

### Objectifs et critères de sélection

En parallèle, il est primordial d'identifier vos objectifs pour la transmission de votre exploitation agricole et vos critères de sélection : souhaitez-vous trouver un repreneur qui souhaite poursuivre votre activité exactement comme vous l'avez fait, ou êtes-vous ouvert à des modifications ? Définissez également vos critères de sélection, tels que la capacité financière, l'expérience agricole, les valeurs personnelles, etc. Ces éléments seront obligatoires pour vous aider à échanger avec des tiers : savoir précisément ce que vous souhaitez vous fera gagner du temps !

### Le Point Info Transmission pour se renseigner

La cessation d'activité, comme la transmission d'une exploitation agricole, est une étape importante dans la vie de l'entreprise, que ce soit sur des aspects sociaux, fiscaux, juridiques, patrimoniaux. À ce titre, cette étape se prépare et pour que cela se passe au mieux, il est vivement conseillé d'anticiper ! Différents interlocuteurs seront à mobiliser pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches que vous devrez réaliser. Pour amorcer cette étape et étudier votre situation, vous pouvez prendre contact avec le Point Info Transmission (PIT). En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Région et la Draaf Grand Est ont labellisé une structure par département comme Point Info Transmission (les Chambres départementales d'agriculture et l'Adasea pour la Marne) et financent ce dispositif.

### Un lieu d'accueil unique pour connaître les démarches de transmission

L'objectif du PIT est d'accueillir tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recevra les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il sera orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il sera également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet. Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ cinq ans avant le projet de cession d'exploitation.



Définissez vos critères de sélection et prenez le temps de bien évaluer chaque candidat afin de garantir la continuité de votre exploitation agricole.

### Réseau professionnel

Appuyez-vous sur votre réseau professionnel pour trouver des personnes intéressées par la reprise d'une exploitation agricole : chambre d'agriculture, Safer, Terre de Liens ... Ils peuvent vous mettre en relation avec des personnes intéressées par la reprise d'une exploitation. Les organisations professionnelles disposent en effet d'outils dédiés pour faciliter les rencontres. Par exemple, la chambre d'agriculture coordonne le RDI (Répertoire Départ Installation), un outil pour vous aider à formaliser une offre de cession d'exploitation et à vous accompagner dans toutes ces démarches.

### Visite à la ferme

Une fois que vous avez identifié des personnes intéressées par la reprise de votre exploitation agricole, organisez des visites et des rencontres sur place. Montrez-leur les installations, expliquez-leur le fonctionnement de l'exploitation et répondez à toutes leurs questions. Organisez également des rencontres pour discuter des détails fi-

nanciers, juridiques et opérationnels de la transaction. Des formations existent pour vous aider à organiser ces moments. Soyez patient et prenez le temps de bien évaluer chaque candidat afin de garantir la continuité de votre exploitation agricole.

**Point Info Transmission de la Marne**

### Vous souhaitez transmettre votre exploitation ?

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au Point Info Transmission de l'Adasea de la Marne (03 26 04 74 09 ou [pit51@adasea.net](mailto:pit51@adasea.net)). Retrouvez-nous également sur notre Page Facebook. Caroline Ledeuil, conseillère Point Info Transmission.